



VILLE
D'AMILLY

CS 80909

45125 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Objet :

**Subventions aux coopératives scolaires 2026-
Classes de découverte – Ecole de Viroy, Saint-
Firmin et Clos-Vinot élémentaire**

Date de convocation

22 Avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Marjorie GAGNON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-21450043-20260428-DEL2026048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de Monsieur COLLEN-
RENAUX Tom, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Mme COURTAT, M. HARDY, Mme LANDRY, M. REDEUILH, Mme
NAUDOT, M. GIRAUDON, Mme MONNEROT, M. PALIX,
Adjoint (e) s au Maire,

M. TAUZIEDE, Mme BOSSU, M. HUBSWERLIN, M. BARBEROUX,
Mme BEAUDENON, Mme BEAUCAMP, M. CHAHINE, Mme
ROBLIN, Mme BERTHEAULT, Mme MABAH FOSSO, Mme
CORNU, M. PETITALOT, M. GOLLEAU, M. MARKO, M.
VITORINO, M. RIZZO, Mme CARNEZAT, Mme FEVRIER, M.
LECLOU, M. GABORET, M. BOUQUET, Mme JULIEN, Mme
MICHEL

Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTE EXCUSEE :

Mme DELMETZ

Pouvoir à M. HARDY

Monsieur REDEUILH Bastien a été élu Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 28 avril 2026

BM/N°2026/48

OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES 2026 - CLASSES DE DÉCOUVERTE – ÉCOLE DE VIROY, SAINT FIRMIN et CLOS VINOT ÉLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire expose

Par délibération du Conseil Municipal du 07 décembre 2016, la Ville a décidé que son intervention dans l'organisation des « *classes de découverte* » appelées « *sorties scolaires occasionnelles avec ou sans nuitée de catégories 2 et 3* » par les circulaires de l'Education Nationale, se limitera à une participation financière prélevée sur une enveloppe annuelle inscrite au budget primitif pour chaque école élémentaire et au vu d'un dossier de demande de subvention présentant le(s) projet(s) avec l'autorisation ou l'avis favorable de l'Inspecteur d'Académie.

Sont présentés les projets suivants :

1 / ECOLE DE VIROY :

- **4 classes de CP – CE1 - CE2** - 91 élèves – 4 enseignants – Vendredi 22 mai 2026
- **Projet : Découverte du château de Guédelon** – Visite du chantier, parcours trésor et atelier terre
- **Coût TOTAL : Transport, visite, parcours et atelier : 3 026€**
- **Financement :** Subvention communale sollicitée à hauteur de 3 026€

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 5 février 2026.

Dans le cadre de ces projets, l'école élémentaire de VIROY sollicite la somme de 3 026€ sur le solde des 4807.32€ de l'enveloppe budgétée 2026 de 14 625 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

2 / ECOLE DE SAINT FIRMIN :

- **2 classes de CM1/CM2 et CM2** - 47 élèves – 2 enseignants – Voyage avec nuitée du 4 au 7 mai 2026
- **Projet : Classe patrimoine « Volcanisme en Auvergne »** – Visite et études des volcans
- **Coût TOTAL : Transport, visite et ateliers : 18 377€**
- **Financement :** Subvention communale sollicitée à hauteur de 8 300€ - Subvention de Conflans sur Loing : 547.40€ - Subvention de Mormant sur Vernisson : 195.50€ - Participation de la coopérative scolaire : 34€ - Participation des familles : 9 300€

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 9 mars 2026.

Dans le cadre de ces projets, l'école élémentaire de SAINT FIRMIN sollicite la somme de 8 300€ l'enveloppe budgétée 2026 de 8 550 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 28 avril 2026

BM/N°2026/48

Suite 1

3/ ÉCOLE DU CLOS VINOT :

- **4 classes de CE2 – CE2/CM1** - 48 élèves – 4 enseignants – Lundi 1^{er} juin 2026
- **Participation au projet** proposé par l'association Open AGRIFOOD qui œuvre pour « cultiver une meilleure alimentation ». Leur principal objectif porte sur **l'éducation à l'alimentation partout et pour tous**. Leur programme repose sur 4 piliers : **l'agriculture, la plantation, l'équilibre alimentaire et la cuisine**. Des frais seront engagés toute l'année en fonction des ateliers (Cuisine – Visite – Plantation – Conférence...).
- **Lieu** : Domaine de la Pailleterie
- **Frais** : Denrées alimentaires - Intervenant (Chef ROTA) - Transport
- **Coût TOTAL** : 1 009 €
- **Financement** : Subvention communale sollicitée à hauteur de 1 009€

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 8 avril 2026.

Dans le cadre de ce projet, l'école du CLOS VINOT sollicite la somme de 1 009 € sur le solde de 13 800€ de l'enveloppe proposée au budget 2026 de 14 400 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

4/ ÉCOLE DU CLOS VINOT :

- **2 classes de CE1/CE2 et CM1/CM2** - 50 élèves – 2 enseignants – Mardi 16 juin 2026
- **Projet : La Renaissance** – Au château du Clos Lucé
- **Coût TOTAL : Transport, visite et ateliers** : 2 458.10€
- **Financement** : Subvention communale sollicitée à hauteur de 2258.10€ - Participation de la coopérative scolaire : 200€

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 5 mars 2026.

Dans le cadre de ce projet, l'école du CLOS VINOT sollicite la somme de 2 258.10 € sur le solde de 12 791€ de l'enveloppe proposée au budget 2026 de 14 400 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

5/ ÉCOLE DU CLOS VINOT :

- **2 classes de CM2** - 53 élèves – 2 enseignants – 30 juin 2026
- **Projet : Le Médiéval** – Provins
- **Coût TOTAL : Transport, visite et ateliers** : 1 900€
- **Financement** : Subvention communale sollicitée à hauteur de 1 900€

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 5 mars 2026.

Dans le cadre de ce projet, l'école du CLOS VINOT sollicite la somme de 1 900 € sur le solde de 10 532.90€ de l'enveloppe proposée au budget 2026 de 14 400 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 28 avril 2026

BM/N°2026/48

Suite 2

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE de verser pour l'année 2026 :

- À la coopérative scolaire de l'école de VIROY une subvention de **3 026€** (trois mille vingt-six Euros) pour le projet de classe de découverte décrit dans l'exposé.
- À la coopérative scolaire de l'école de SAINT FIRMIN une subvention de **8 300€** (Huit mille trois cents euros) pour le projet de classe de découverte décrit dans l'exposé.
- À la coopérative scolaire de l'école du CLOS VINOT une subvention de 1 009€ - 2 258.10 € - 1 900 € **soit 5 167,10€** (Cinq mille cent soixante-sept Euros et dix centimes) pour les projets de classe de découverte décrits dans l'exposé.

DIT que les dépenses en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Tom COLLEN-RENAUX

Bastien REDEUILH